



Aides mobilisables sport & handicap

Réseau des acteurs de Côte-d'Or



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or



Direction Départementale
des Territoires de la Côte-d'Or

SPORT et HANDICAP : la politique nationale

<https://expertise-handicaps.france.sport/accueil>

- **Stratégie Nationale Sport Handicap 2030** : avancées concernant l'accessibilité numérique en cours.
Site : **Mon parcours handicap** à consulter et diffuser largement +++ notamment la page "sport".
Handiguide des sports : répertorie l'offre parasportive en France, + de 65 structures dans le 21 !
Aides : à l'achat de matériel/fauteuil (TVA 5 %, CPAM, etc...)
PASS'SPORT 6-30 ans PSH pour favoriser la pratique parasportive (50€ en 2024 / 70€ en 2025)
Loi de démocratisation du Sport en France depuis 2022 (MSS, référents APS en ESMS, 30min d'APQ...)
Besoin de plus de données sur le sport handicap, l'évaluation des mesures reste difficile.



Objectif 1 :
Donner l'envie de pratiquer



Objectif 2 :
Rendre plus accessible (les
lieux, les pratiques, les
événements ...)

Accompagnement humain (300 dossiers reçus en 2025)
DATA ES connecté avec AccesLibre
Guides de l'accessibilité gymnases, piscines, montagne,
événements sportifs...

Objectif 3 :
Accompagner et former les
acteurs du parasport

Formation Clubs Inclusifs
délégation aux fédérations, lien avec ARS et les MSS,
APS en ESMS, développement d'outils pour les profs
d'EPS, lien avec référent MDPH, Préfecture...

SPORT et HANDICAP : la politique nationale

A compter du 1er janvier 2026, plusieurs fédérations sportives françaises se voient attribuer la délégation de certaines disciplines parasportives. Cette délégation, prévue par l'article L. 131-14 du code du sport, est accordée jusqu'au 31 décembre 2029.

Dans ce cadre, la responsabilité de l'organisation, du développement et de la réglementation de ces disciplines est confiée aux fédérations qui disposent de la délégation.

Les disciplines parasportives concernées par un transfert ou une nouvelle attribution sont les suivantes :

- › **Para billard et para billard adapté** – Fédération Française de Billard
- › **Para char à voile** – Fédération Française de Char à Voile
- › **Para équitation adaptée** – Fédération Française d'Équitation
- › **Para escrime** – Fédération Française d'Escrime
- › **Para développé couché** – Fédération Française de Force
- › **Para hockey adapté** – Fédération Française de Hockey
- › **Para judo adapté** – Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées
- › **Para laser run, Para triathlé, Para tétathlon** – Fédération Française de Pentathlon Moderne
- › **Para-skateboard et para-skateboard adapté** – Fédération Française de Roller et Skateboard
- › **Para sarbacane adaptée** – Fédération Française du Sport Adapté
- › **Para squash et Para squash adapté** – Fédération Française de Squash
- › **Para-padel** – Fédération Française de Tennis
- › **Para triathlon adapté** – Fédération Française de Triathlon
- › **Handi parapente adapté** – Fédération Française de Vol Libre

Cette évolution s'inscrit dans la volonté de l'ancienne ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, Marie Barsacq, reconduite par l'actuelle ministre, Marina Ferrari, qui vise à rendre toutes les fédérations ordinaires à gérer les disciplines parasportives respectives à leur compétence.

DÉLÉGATION DES PARASPORTS

La délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport susvisé est accordée jusqu'au 31 décembre 2029 aux fédérations sportives désignées ci-après pour la pratique d'une ou de plusieurs disciplines sportives indiquées :

	FÉDÉRATION	PARASPORT	ÉPREUVE PARALYMPIQUE
	Fédération Française d'Aviron	Para aviron	Oui
	Fédération Française de Badminton	Para badminton	Oui
	Fédération Française de Billard	Para billard	Non
		Para billard adapté	
	Fédération Française de Canoë-Kayak et disciplines de pagaie	Para canoë	Oui
	Fédération Française de Char à Voile	Para char à voile	Non
	Fédération Française de Danse	Para danse	Non
		Para danse adaptées	



Les aides mobilisables en 2026 auprès du SDJES 21



Référente SDJES 21 :
Noémie ROBLIN
noemie.roblin@ac-dijon.fr
03.45.62.75.72 – 06.25.36.41.71

Accessibilité - Equipements



Achat de minibus possible pour le transport des PSH pratiquantes sportives



Achat de matériel lourd spécifique si montant unitaire mini 500€ HT et amortissable sur 3 ans (ex : joëlette, tandem, fauteuil spécifique, bateau aménagé...)



Seuil de 10 000€
Taux maximal 80% de subvention ANS
Equipements sportifs

Jeunes scolarisés



Dispositif Aisance Aquatique (pour les 4-18 ans) et J'apprends à nager (6-18 ans) crédits ANS dédiés pour stage de 10 enfants

Démarches administratives en lien avec la ligue de natation.



Dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) crédits ANS dédiés

Voir avec la référente Christelle GARNIER
christelle.garnier@ac.dijon.fr
07 88 42 66 78 / 03 45 62 75 48



30 minutes d'Activité Physique Quotidienne dans les établissements spécialisés

Autres



Projets hors PSF avec crédits ANS dédiés sur sujets divers : sport-santé, citoyenneté, éthique, soutien à la vie associative, sport en entreprise.

Aide aux projets innovants ou au fonctionnement global de l'association (FDVA 2)
Campagne annuelle en janvier et février

Crédits régionaux (BOP 219 sport) avec critères larges sur le sport-santé, éducation, mixité, citoyenneté.

Les soutiens humains mobilisables en 2026 auprès du SDJES 21



Aide à l'emploi

- ▶ Contribuer au développement de la pratique du para sport au travers d'actions de structuration via des aides à l'emploi.

Aide modulable jusqu'à 12 000€/an



Référente : Christelle GARNIER
christelle.garnier@ac.dijon.fr
07 88 42 66 78 / 03 45 62 75 48



Service civique

- ▶ Mission de 6 à 12 mois
- ▶ Jeunes de 16-25 ans (jusqu'à 30 ans si PSH)
- ▶ 10 domaines d'actions possible dont le sport
- ▶ Indemnité de 580 € / mois (473,04€ Etat + 107,58€ par l'organisme d'accueil)



Référent : Laurent DAILLIEZ
laurent.dailliez@ac-dijon.fr
03.45.62.75.80



Bénévolat

- ▶ SNU => MIG attention fin au plus tard le 9 novembre 2026.
- ▶ Il faut utiliser la plateforme jeveuxaider.gouv.fr où toutes les associations qui recherchent des bénévoles peuvent s'inscrire gratuitement, nous validons au service leur organisation ou mission puis elles sont mises en lien avec les bénévoles. Des missions sont aussi possibles pour les 16-18 ans.



Référent : Hubert FICHOT
hubert.fichot@ac-dijon.fr
03.80.44.85.51

Les aides mobilisables en 2026 auprès du SDJES 21



Référente SDJES 21 :
Noémie ROBLIN
noemie.roblin@ac-dijon.fr
03.45.62.75.72 – 06.25.36.41.71



► Soutien à la vie associative :

FDVA 2 : 1 seule demande : soit fonctionnement global, soit projet innovant. Pour petites associations – 2 ETP max – 100 000€ budget.
Aide moyenne entre 1 000 – 2 000€

Date limite de dépôt des demandes :

Vendredi 27 février 2026 à midi !!!

➤ Contact si besoin : ce.sdjes21.fdva2@ac-dijon.fr

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

- Nouvelle structure demandeuse prioritaire !
- Transmettre tous les documents administratifs de l'association à jour (RIB, statuts, compte rendu d'AG, bilan financier) !
- **Bien penser à justifier les aides des années précédentes en transmettant les bilans.**



Les aides financières mobilisables en 2026 auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or



➔ Référent :

Davy MORET

davy.moret@cotedor.fr

dgdsd.psjcs.djecs.ssesco@cotedor.fr

03.80.63.30.89

Comités Départementaux sportifs

Appel à Projets "Fonds d'aide à l'acquisition de matériel sportif" (FAAMS)



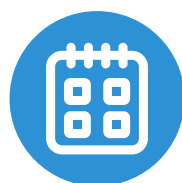
Le matériel sportif doit être homologué et mutualisé entre les clubs du département



Seuil minimal de dépenses = 1 500 €

Seuil maximal = 15 000 €

Taux maximum de subvention = 50 %



Téléservice ouvert du 22 janvier au 22 mars 2026 :

<https://mesdemarches.cotedor.fr/>

CLUBS SPORTIFS

Aide aux sportifs et clubs de haut niveau

Aide pour les performances **des clubs et des athlètes** et les déplacements **des athlètes** vers des structures de haut niveau situées en dehors du département pour les sportifs licenciés dans un club Côte-d'Or et inscrits sur les listes ministérielles.

- **Aide aux clubs** Côte-d'Or pour leurs **équipes premières** évoluant dans un championnat de niveau national
- **Aide aux clubs** Côte-d'Or pour les performances de leurs **athlètes listés** (Elite, Sénior, Relève et Espoir pour le handisport uniquement)
- **Aide aux athlètes listés** (Elite, Sénior, Relève et Espoir) pour leurs déplacements réguliers vers une structure d'entraînement de haut niveau située en dehors du département

Téléservice ouvert entre novembre et février

<https://mesdemarches.cotedor.fr/>

Les aides financières mobilisables en 2026 auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or

→ Référent :
Davy MORET
davy.moret@cotedor.fr
dgsd.psjcs.djecs.ssesco@cotedor.fr
03.80.63.30.89

Associations sportives + Comités départementaux

Manifestations sportives



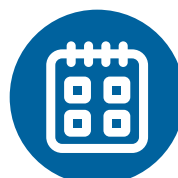
Aide pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant en Côte-d'Or



Pour les associations affiliées à une fédération sportive agréée, **ayant au moins 1 an d'existence**



L'aide est plafonnée à 20 % maximum du budget prévisionnel (plancher de 1000 €)



Téléservice ouvert toute l'année (dossier à déposer au moins quatre mois à l'avance)
<https://mesdemarches.cotedor.fr/>

Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA)



Contribuer à l'animation des territoires en aidant dans leur fonctionnement les associations à caractère local, à but social, culturel, touristique ou sportif



Pour les associations à rayonnement local ayant au moins 1 an d'existence



Les demandes sont dématérialisées depuis le 1er janvier 2026. Elles sont à faire auprès du ou des conseillers départementaux du canton. Communication d'un lien internet permettant de formuler sa demande **en ligne** sur le site du département : www.cotedor.fr

Les aides financières mobilisables en 2026 auprès du Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Référent :

Davy MORET

davy.moret@cotedor.fr

dgsd.psjcs.djecs.ssesco@cotedor.fr

03.80.63.30.89

Associations sportives + Comités départementaux

Fonds d'aide au sport pour tous (FAST):

- Soutenir des initiatives qui manifestent leur capacité à agir sur l'élargissement et la diversité de l'offre de pratique en Côte-d'Or
- Les projets proposés doivent soit concerner l'ensemble du territoire côte d'orien, soit un territoire suffisamment pertinent et dans ce cas prouver leur capacité à s'inscrire dans des démarches de transfert et de réplication à plus ou moins long terme sur d'autres territoires
- **Les projets doivent présenter un caractère innovant, inédit ou nouveau sur le territoire** (le fonctionnement classique des associations n'est pas éligible à ce dispositif)
- Publics cibles prioritaires : Personnes en situation de handicap ou de précarité sociale, public de compétence départementale (jeunes, collégiens, seniors etc.), autres ppublics.

Pour les associations affiliées à une fédération sportive agréée, **ayant au moins 1 an d'existence**, avec au minimum deux structures partenaires incluses dans le projet

<https://www.cotedor.fr/aide/fonds-daide-au-sport-pour-tous>

- aide plafonnée à 80% du coût TTC (plafond 7500€) pour les ligues, comités, offices intercommunaux des sport, etc.
- aide plafonnée à 50% des coûts TTC (plafond 7500€) pour les clubs sportifs

Demande auprès du service Education, Sports et Evènements sportifs Côte-d'Or : sportsevenements@cotedor.fr

Nouveau téléservice ouvert à partir d'avril 2026 (dossier à déposer avant le démarrage de l'action) : <https://mesdemarches.cotedor.fr>



Infos DT ARS 21

sur la politique de soutien ARS au sport handicap

DT ARS 21

Anne-Sophie PETROVIC

anne-sophie.petrovic@ars.sante.fr

07 62 19 31 61

SOUTIEN ARS SPORT HANDICAP

- Soutien à la démarche ESMS & Clubs - à confirmer pour 2026 (en attente des arbitrages sur le Fonds d'intervention régional)
- Projet handisport santé porté par le CDH21 sur 2025-2026 (crédits non renouvelables octroyés dans le cadre du Comité national de la refondation)
- Déploiement du projet porté par le Centre ressources polyhandicaps géré par les PEPCBFC sur la réalisation d'un guide "activité physique et polyhandicap" avec des fiches activités et des vidéos, projet travaillé avec des professionnels et familles, et dont la publication est prévue au 1er semestre 2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Ce projet est inclusif, participatif, et vise à améliorer la qualité de vie des enfants et adultes polyhandicapés.



Objectif du projet

Intégrer l'activité physique quotidiennement pour les personnes en situation de polyhandicap.

Problématique ciblée

La privation d'activité physique chez les enfants polyhandicapés cause des effets neuro-orthopédiques et physiologiques négatifs.

Approche collaborative

Le Centre Ressources Polyhandicap BFC souhaite créer un guide de fiches pratiques pour aider familles et professionnels à proposer des activités adaptées.

Cadre réglementaire national

La Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030 et le décret imposent 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les établissements scolaires et médico-sociaux

Nom de l'activité

Intérêts



Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Maecenas consequat pretium cursus. Donec a enim justo. Maecenas eget viverra odio. Sed laoreet elit vel blandit convallis. Donec sed eros ut tortor auctor faucibus condimentum egestas lectus.



1 x 15 minutes



Matériel à prévoir

- Lorem ipsum
- Maecenas eget
- Donec sed
- Nam fringilla
- Pellentesque

Déroulé

- 1 Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Maecenas consequat pretium cursus. Donec a enim justo.
- 2 Donec sed eros ut tortor auctor faucibus condimentum egestas lectus.
- 3 Nam fringilla lobortis libero tempor sollicitudin. Pellentesque sollicitudin elit tellus, ut ullamcorper velit venenatis a.
- 4 Donec sed eros ut tortor auctor faucibus condimentum egestas lectus.

En images



Visionner
la vidéo



Points de vigilance

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Maecenas consequat pretium cursus. Donec a enim justo.

Maecenas eget viverra odio. Sed laoreet elit vel blandit convallis. Donec sed eros ut tortor auctor faucibus condimentum egestas lectus.

Adaptations possibles

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit.

Maecenas eget viverra odio. Sed laoreet elit vel blandit convallis.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Maecenas consequat pretium cursus. Donec a enim justo.

Dynamiques communes SDJES & DT ARS 21 sur le sport handicap

- Animation régionale et départementale du réseau des référents activités physiques et sportives en établissement et service médico-social
 - journée du 14 octobre au CREPS : “bouge avec mon référent APS”
 - Projet tutoré avec UFR STAPS pour mettre en place une dynamique départementale sur l’année 2026-2027
- Soutien apporté aux Maisons sport santé qui peuvent être des lieux de recensement de l’offre handisport/sport adapté et d’orientation des personnes
 - Maisons sport santé 21 : CROS, EPGV21, Ville de Chenôve et Commune d’Is sur Tille

FOCUS SUR LES OUTILS NATIONAUX

- Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) avec l'outil d'autodiagnostic : Activité physique et sportive dans votre établissement : où en êtes vous ?

- Lien vers le site de l'ANAP : Renforcer l'activité physique et sportive en ESSMS

L'ANAP, Agence Nationale de Performance Sanitaire et Médico-Sociale, met à disposition des référents APS en établissements médico-sociaux des outils, supports méthodologiques et documents pratiques pour accompagner la structuration et le développement de leurs actions ainsi que des retours d'expérience des référents



SERVICE DES SPORTS

Service Activités Sportives

Dijon Sport Santé

Choisis ton sport



Ville de Dijon - Service des sports



➡ Référente :
NAPAR Elena
Responsable Sport Santé
enapar@ville-dijon.fr
03 80 48 82 24

DIJON SPORT HANDICAP

- Stages pendant les vacances scolaires
- Accès aux structures municipales
- Aquasport / Aquagym
- Semaine dijonnaise des handicaps
- Stage activité nautique



#EchangeInterStructures

ÉCHANGE INTER-STRUCTURES

Participez à un moment sportif et convivial autour de l'escrime !

Jeudi 13 février 18h30-20h

Centre Sportif de la Source, Dijon

Inscrivez-vous !

Pour encourager la pratique sportive et renforcer les relations entre les diverses structures sociales et sportives de la Ville, la Direction des Sports organise une soirée autour de l'escrime **Jeudi 13 février 2025 de 18h30 à 20h au Centre Sportif de la Source** (centre commercial Fontaine d'Ouche, niveau haut, Dijon).

Cette soirée est aussi l'opportunité de promouvoir le **sport inclusif** en réunissant des personnes en situation de handicap et des personnes valides.

Profitez de cette occasion pour partager un moment sportif et convivial !

➡ Pour vous inscrire, **cliquez ici**

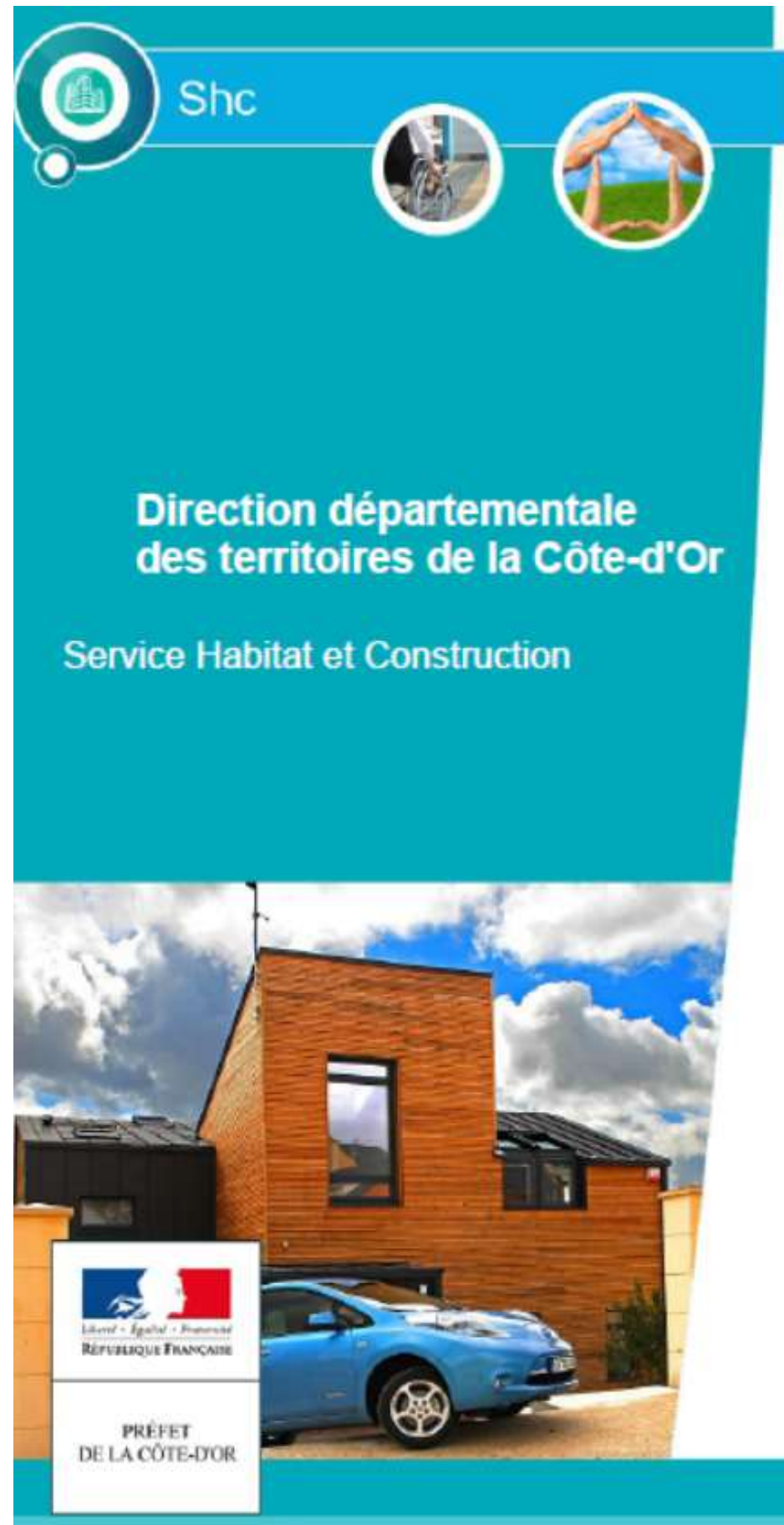
- Attention les places sont limitées -

Cet événement est organisé en partenariat avec DAMS 21, ASPTT escrime, Dijon Mousquetaires, ASCM.



DIJON
PARTENAIRE OFFICIEL DE VOS ENVIES
SPORTIVES

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or



ACCESSIBILITE SCDA- ACCESLIBRE



24 février 2026

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or



La direction départementale des territoires est chargée de veiller à la mise en application de la loi.

Elle réalise des contrôles lors des visites d'ouverture des établissements recevant du public des cinq catégories.

La direction départementale des territoires participe à la Commission Consultative Départementale de d'Accessibilité et aux Sous-Commissions Départementales de Sécurité et d'Accessibilité. Elle assure le secrétariat de cette dernière.

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or



ACCESLIBRE – POURQUOI?

ACCESLIBRE une plateforme numérique :

- pour permettre le recensement des établissements recevant du public du territoire
- pour apporter un premier niveau d'information sur leur accessibilité

Projet soutenu par <https://beta.gouv.fr/>





ACCESLIBRE – OBJECTIF

Les deux piliers d'Acceslibre



**Collecte de la
donnée
d'accessibilité**

**Données collectées : Desserte en transport,
stationnement, chemin depuis le trottoir jusqu'à
l'ERP, entrée, zone d'accueil, sanitaires**



**Une interface
d'utilisateur**

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or



ACCESLIBRE – LE FORMULAIRE

Rempli par le responsable de l'ERP, l'utilisateur, l'administration...

- Connectée à la base adresse nationale (INSEE)
- Questions fermées : "OUI" ou "NON"
- Dévoilement progressif

Formulaire le plus **simple** et le plus **compréhensible** possible afin de permettre une participation collaborative



Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or

Direction départementale des t... X

https://accesslibre.beta.gouv.fr/app/21-dijon/a/administration-publique/erp/direction-departementale-des-territoires-ddt-cote/

70%

Red

Les plus visités Débuter avec Firefox https://travail-collabo... OSMOSE - Page d'acc... OSACA v3.1.20 (du 18/... Accessibilité Bâti - Pag... L'accessibilité des étab... Portail des services - C... démarches-simplifiées...

Aller au contenu principal

Quoi (activité, enseigne) Où (adresse, ville)

Mairie, café... 12 rue des prés, Nantes

Direction départementale des territoires (DDT) - Côte-d'Or

57 rue de Mulhouse BP 53317 21000 Dijon - Situer sur la carte

Site internet 03 80 29 44 44 Écrire un message Agrandir la carte

Direction départementale des territoires (DDT) - Côte-d'Or
Administration publique
57 rue de Mulhouse BP 53317 21000 Dijon

Transports en commun à proximité

Pas d'arrêt de transport en commun à moins de 200 mètres de l'établissement

Chemin extérieur depuis la voirie jusqu'à l'entrée

L'accès à l'entrée depuis la voirie se fait par un chemin extérieur

Le revêtement est stable (absence de pavés, gravillons, terre, herbe, sable, ou toute surface non stabilisée)

L'accès à cet espace se fait de plain-pied, c'est à dire sans rupture brutale de niveau

Le chemin est en pente

Difficulté de la pente : Légère

Dévers ou inclinaison transversale du chemin : Léger

Pas de bande de guidage au sol facilitant le déplacement d'une personne aveugle ou malvoyante

Un ou plusieurs rétrécissements inférieurs à 90 centimètres du chemin pour atteindre la zone d'accueil

Entrée de l'établissement

Contribuez !

Ajoutez un établissement

Si la description de l'accessibilité de cet établissement est incomplète ou inexacte, contribuez à l'améliorer.

Améliorez ces informations

Signaler un problème

Informations initialement fournies par patricia.delon le 27/01/2021 en tant qu'administration et mises à jour le 30/06/2021.

Historique des modifications

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or

Direction départementale des t: X

https://accessibilite.beta.gouv.fr/app/21-digov/4/administration-publique/erp/direction-departementale-des-territoires-ddt-cote/

70 %

Rechercher

Les plus visités Débuter avec Firefox https://travail-collabo... OSMOSE - Page d'acc... OSACA v3.1.20 (du 11/... Accessibilité Bâti - Pag... L'accessibilité des étab... Portail des services - C... demarches-simplifiees... Le s

Entrée de l'établissement

L'entrée de l'établissement est facilement repérable

La porte d'entrée est vitrée

Des éléments contrastés permettent de visualiser les parties vitrées de l'entrée

L'entrée n'est pas de plain-pied et présente une rupture brutale de niveau

Présence d'un ascenseur ou d'un élévateur

Nombre de marches de l'escalier : **8 marches**

Présence de nez de marche contrastés, d'une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier et/ou de première et dernière contremarches contrastées

L'escalier est équipé d'une ou plusieurs main-courantes

Pas de rampe fixe ou amovible

Pas de dispositif comme une sonnette pour signaler sa présence

Possibilité d'une aide humaine au déplacement

Largeur minimale de la porte d'entrée : **90 centimètres**

Présence d'une entrée secondaire spécifique dédiée aux personnes à mobilité réduite

Précisions sur les modalités d'accès de l'entrée spécifique PMR

« Les usagers en fauteuils roulants sont invités à se diriger vers l'entrée du parking pour bénéficier des emplacements réservés PMR à l'intérieur du site. Un monte-personne est installé à proximité des places réservés PMR. »

Accueil et prestations

La zone d'accueil (guichet d'accueil, caisse, secrétariat, etc) n'est pas visible depuis l'entrée du bâtiment

L'accès à cet espace n'est pas de plain-pied et présente une rupture brutale de niveau

Présence d'un ascenseur ou un élévateur

Nombre de marches de l'escalier : **5 marches**

Nez de marche contrastés, bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier et/ou première et dernière contremarches contrastées

L'escalier est équipé d'une ou plusieurs main-courantes

Pas de rampe fixe ou amovible

Pas de rétrécissement inférieur à 90 centimètres du chemin pour atteindre la zone d'accueil

Aucun personnel à l'accueil des personnes handicapées

Commentaire et informations complémentaires

Informations supplémentaires concernant l'accessibilité du bâtiment ou des prestations spécifiques proposées

« Les usagers en fauteuils roulants sont invités à se diriger vers l'entrée du parking pour bénéficier des emplacements réservés PMR à l'intérieur du site. Un monte-personne est installé à proximité des places réservés PMR. »

Affichez ces informations sur votre site

En un copier-coller, affichez les informations principales de votre établissement.

Comment faire ?

Direction Départementale des Territoires de la Côte-d'Or



ACCESLIBRE - BATIMENTS ETAT

La DDT a fait appel à l'association « Unis-Cité » pour le recrutement de 8 volontaires en service civique (8mois).

Objectifs :

- › prendre contact avec les gestionnaires du parc de l'État (à partir d'octobre)
- › collecter les informations sur le niveau d'accessibilité des bâtiments
- › renseigner les informations sur la plateforme

Portage de la plateforme auprès des collectivités, gestionnaires

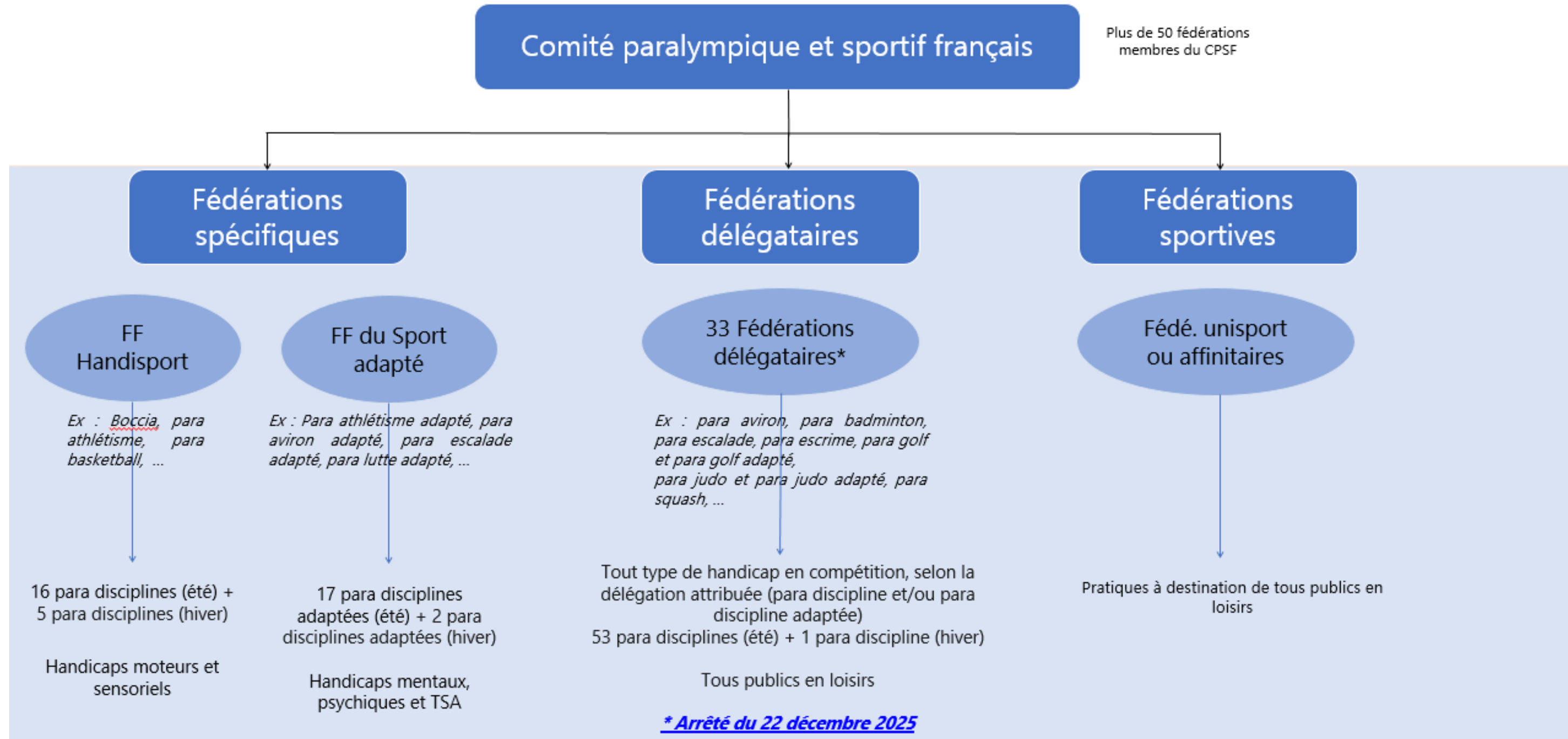


Comité paralympique et sportif français & des outils utiles



Elise BOURAGHDA – Référente paralympique Bourgogne-
Franche-Comté
e.bouraghda@france-paralympique.fr
07 62 99 19 60

LES PARASPORTS : DE MULTIPLES ACTEURS





Comité Paralympique et Sportif Français



ESMS & CLUBS EN CÔTE-D'OR





ESMS&CLUBS PRÉSENTATION



©CPSF - ESMS&CLUBS

Saison (années)	ESMS	Club
Saison 4 (2023)	EAM les eaux vives	DFCO foot fauteuil
	Association EHCO 21	FC Corgoloin-Ladoix
	EAM Quétigny VYV3	ASEHM 21
Saison 5 (2024)	IME l'Eventail	Compagnie des Archers de l'Auxois
	DAME SESAME EHCO Beaune	Dijon Tennis de table
	DAME pôle TSA UGECAM Dijon	Dijon université club section athlétisme
Saison 5 (2025) / format sans ARS	PEP Dijon	AFL Héricourt





Comité Paralympique et Sportif Français



Autres outils "onglet programmes" site du CPSF

- Guide à destination des départements (avec ADF) : <https://france-paralympique.fr/guide-pratique-a-destination-des-departements/>
- Guide des parasports à destination des élus au sport (avec ANDES) : <https://france-paralympique.fr/le-guide-des-parasports/>



Comité Paralympique et Sportif Français

SITE LA RELEVE



<https://lareleve.france-paralympique.fr/>



Comité Paralympique et Sportif Français



Un programme



En partenariat avec



&

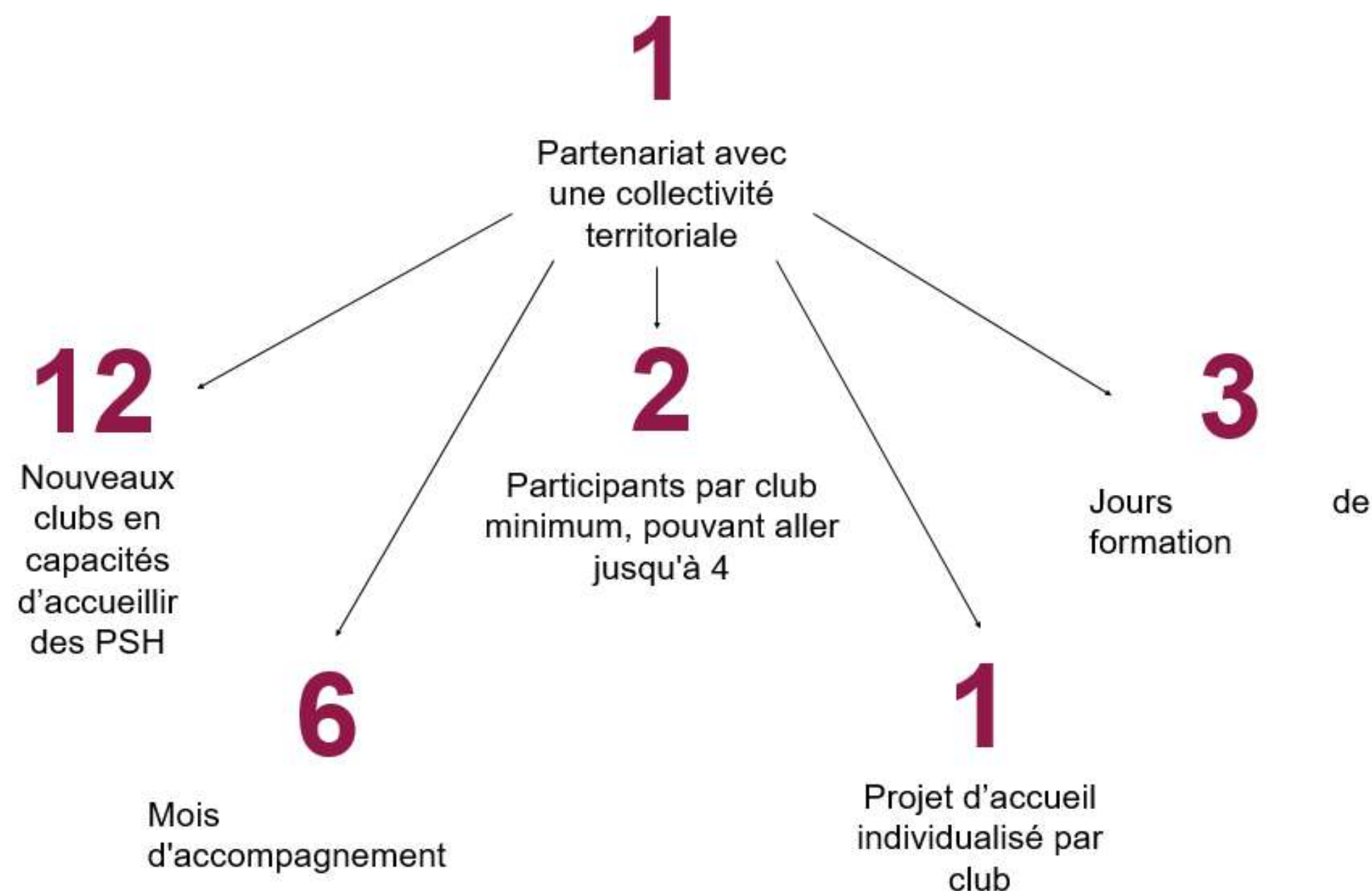


Club inclusif

Elise BOURAGHDA – Référente paralympique Bourgogne-Franche-Comté
e.bouraghda@france-paralympique.fr
07 62 99 19 60

CLUB INCLUSIF

Une session Club inclusif c'est :



**Club
inclusif**



Comité Paralympique et Sportif Français



CLUB INCLUSIF

Club inclusif en Côte-d'Or :



Session 2024	Session 2025
Spéléo Dijon Bourgogne	ASC Escalade
Chambertin Olympique	Is Selongey football
Dijon Université Club	Sport et Joie
LS 21	Chouette Envol
Asptt Dijon Escrime	Union Chatillonnaise football
Judo Club Semur	RUBies Dijon
VOLLEY CLUB CHENOVE	EBS Chenôve
ASJC STE MARIE	Amicale des handi pétanque
boxing club beaunois	Futsal Dijon Glenay
La Boule Auxonnaise	Tennis de table du chatillonnais
club karaté sainte colombe	Centre de Voile Pantier Auxois
	Dijon Basket fauteuil

Informations – étude d'impact

<https://france-paralympique.fr/actualite/les-resultats-de-letude-dimpact-de-club-inclusif/>



Comité Paralympique et Sportif Français



Les lundis du CPSF en Bourgogne-Franche-Comté

SAVE THE DATE

LUNDI 22 septembre 2025
13h15 - 14h00

LES LUNDIS DU CPSF EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

THÈME : PARASPORT EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
UNE HISTOIRE DE PROJETS DE VIES

Elise BOURAGHDA

Référente paralympique Bourgogne-Franche-Comté
e.bouraghda@france-paralympique.fr | 07 62 99 19 60





Comité Paralympique et Sportif Français



Merci

Elise BOURAGHDA – Référente paralympique Bourgogne-Franche-Comté
e.bouraghda@france-paralympique.fr
07 62 99 19 60





Ligue Bourgogne Franche Comté de Sport Adapté

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



LA LIGUE



Gregory SIMIONATO
Conseiller Technique Fédéral

Secteur Compétitif
PERF Tennis de Table, Cyclisme, Trail,
Handball
Suivi SHN
Subventions

Téléphone : 06.30.84.59.46
Mail : gregory.simionato@sportadapte.fr



Kenza DUDRAGNE
Conseillère Technique Fédérale

Secteur Loisirs
Organisme de formation
PERF Football
CDSA 21 et CDSA 71
Sport Santé

Téléphone : 07.86.10.14.44
Mail : kenza.dudragne@sportadapte.fr



Gaby DIVAY
Alternante Management du Sport

Championnats régionaux
Communication
Développement

Téléphone : 06.31.25.49.64
Mail : gaby.divay@sportadapte.fr

RAPPEL DE NOS MISSIONS SUR LE 21

Structuration

Accompagnement

Evènement

Sensibilisation

LES ACTUALITES SUR LA CÔTE D'OR

Accompagnement

- ▶ Club
- ▶ Développement de projet

Evènement

- ▶ Découverte sportive
- ▶ Participation à des évènements (OMS...)
- ▶ Avec le CDH 21
- ▶ CR de natation le 21 Mars 2026

Formation

- ▶ 1 AQSA Module 1
- ▶ 1 Référent Sport en ESMS

LES ACTUALITES SUR LA CÔTE D'OR

Fête du
Sport
Adapté 2026

Quetigny (gymnase Mendès
France) / 11 juin 2026

A destination de tous les
établissements de la région

Divers ateliers proposés par
des clubs

LES AIDES FINANCIERES

PSF

- ▶ FFSA
- ▶ Club affilié depuis au minimum 1 an
- ▶ Une fois par an
- ▶ Sur des axes spécifiques

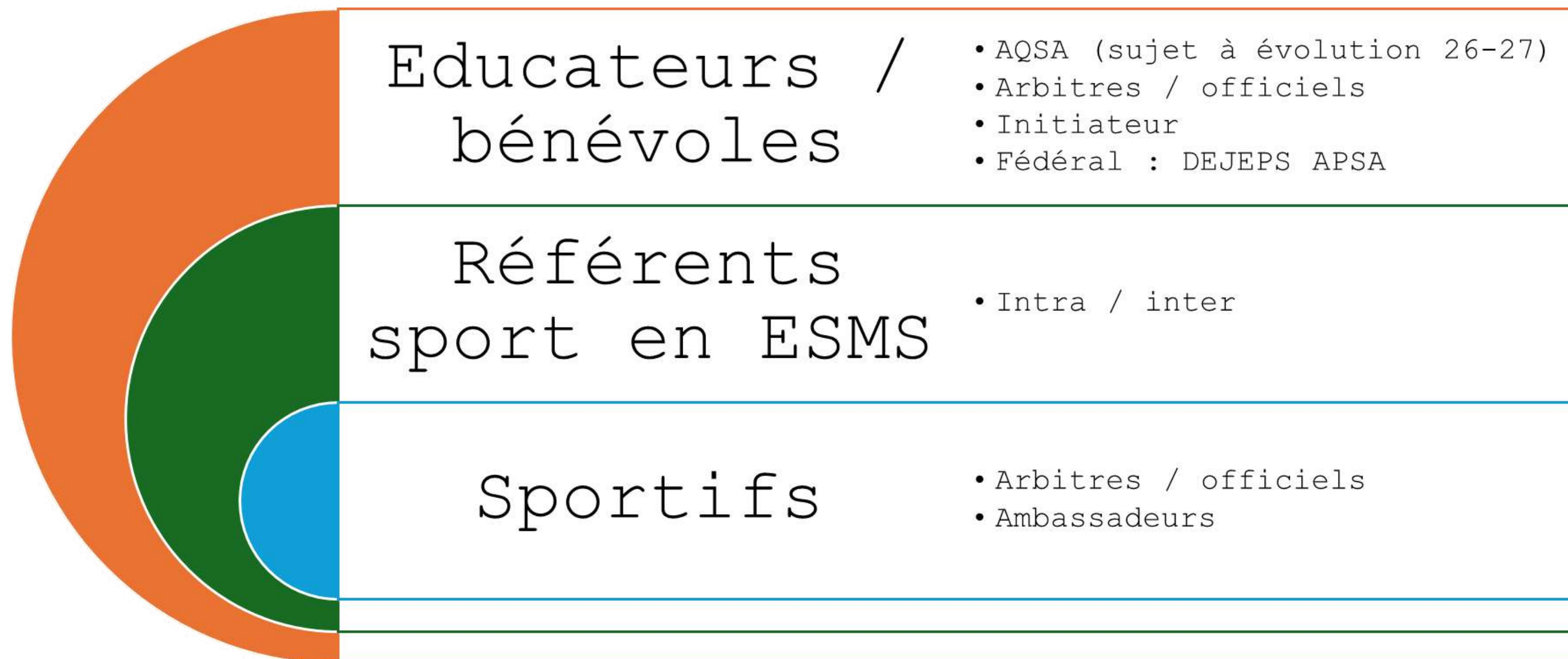
APL

- ▶ Conseil Régional
- ▶ Rembourse une partie des licences (% variable chaque année)
- ▶ Demande à partir de mi-décembre
- ▶ Licences doivent être prise avant le 31 décembre de la saison en cours

AIDE AUX CHAMPIONNATS

- ▶ Organisation d'un championnat régional

LES FORMATIONS



LES LIENS - SPORTIF



Développement et mise
en lien pour des
convention ESMS et
Club et Club inclusif



Evènement en commun



Structuration
Accompagnement des
clubs
Organisation
d'évènements en lien
avec des clubs
Questionnaire de
recensement

Cyclotourisme : recensement de la
pratique et
du matériel

LES LIENS - ESMS



Formation



Accompagnement



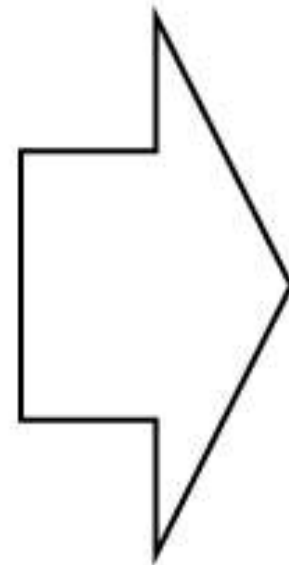
Mise en
relation

LES PERSPECTIVES

Continuer
d'accompagner les
clubs

Lien avec des
acteurs et
partenaires locaux

Toucher tout le
territoire



Structure des
événements loisirs
et compétitifs

Démarcher des
bénévoles



Restructuration
d'un CDSA

Merci pour
votre
attention

Kenza DUDRAGNE

kenza.dudragne@sportadapte.fr

07 86 10 14 44

17 Rue du stade 21000 DIJON

Comité Départemental Handisport Côte-d'Or



Jordan Gaudiller
Enseignant APA



Laure Vayer
Enseignant APA



jordangaudiller.cdh21@gmail.com
06 81 92 67 52



lauervayer.cdh21@gmail.com
07 60 43 44 30

AXE ET DEVELOPPEMENT



CLUBS

Développement de la
pratique



EVÈNEMENTIEL

Recrutement et
fidélisation



JEUNESSE

Préparation de l'avenir



SENSIBILISATION

Changement du regard
sur le handicap



SÉANCE APA

Pratique sportive



SOUTIEN

Accompagnement des familles



COMMUNICATION

Développement de
l'image



ENTREPRISE ET POLITIQUE HANDICAP

Développement du
réseau

- 12 CLUBS AFFILIES EN 2018
- 35 CLUBS AFFILIES EN 2026
- 28 DISCIPLINES

FINANCEMENT : Dispositif de Valorisation Territoriale



Présenter 1 à 3 actions maximum parmi ces 3 thématiques :

- Développement des pratiques
- Promotion du Sport Santé
- Ethique et Citoyenneté



Calendrier :

- Mars - Avril : Accompagnement du CDH dans l'élaboration de votre demande
- Avril - Mai : Saisie des demandes par les clubs sur le Compte Asso
- Juillet - Août - Septembre : Versement des financements + envoi des notifications d'accord ou de refus



Prérequis indispensables :

- Être affilié pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026 sachant que l'affiliation 2025-2026 doit être officielle avant le 31/12/2025
- Comptabiliser au minimum 2 licenciés en situation de handicap
- Avoir un projet associatif incluant l'année 2026 uniquement



AIDE AUX CLUBS



Prêt de matériel: Fauteuils, minibus, matériel sportif etc.



Communication: Logo, affiche, impressions, réseaux sociaux etc.



Expertise



Evènementiel : Invitation aux évènements du CDH, promotion de vos pratiques, accueil du nouveau public, lien avec les ESMS/associations/nouveaux pratiquants



Formations

DATES IMPORTANTES

**Challenge
boccia**

6 Mars 2026

**Journée
Familles**

10 Avril 2026

**Challenge inter-
générationnel
handisport-sport
adapté**

24 Juin 2026

**Tournoi inter-
entreprise rugby
fauteuil**

25 Juin 2026

Bol d'Air

10 Juin 2026

**Challenge
Charlotte**

26 Juin 2026

**Stage
Handisport**

6-10 Juillet



CDOS
CÔTE-D'OR



Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

Présentation du label "valides-handicapés"





CDOS
CÔTE-D'OR



Référent :



Laure VAYER

ssbe.cotedor@cdos21.org

03 80 45 84 85

Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

LE LABEL + LES DEMARCHES

Pour l'association sportive :

- atteste de la qualité d'accueil (accessibilité + encadrement)
- suivi et soutien techniques des partenaires
- réseau promotionnel

Comment ça marche ?

- démarche volontaire : fiche renseignement à remplir
- une visite dans l'association de la commission départementale
- si le club répond à toutes les conditions → labellisation pour 2 ou 4 ans



Les partenaires du Label valides-Handicapés





CDOS
CÔTE-D'OR

➔ Référent :

Laure VAYER
ssbe.cotedor@cdos21.org
03 80 45 84 85

Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité



LE LABEL EN 2026

33 Clubs labellisés en Côte d'Or

VOLLEY CLUB CHENÔVE

2026

2030

CLUB LABELLISÉ "VALIDES HANDICAPÉS"

POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE PARTAGÉE

HANDICAP MOTEUR

1	ALLIANCE DIJON ARC VOILE
2	LES ARCHERS AUXONNAIS
3	JUDO CLUB DIJONNAIS
4	ALC LONGVIC - SECTION ESCRIME
5	COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS
6	AHVVES
7	ATELIER D'ICI DANSE
8	ASEHM 21
9	TANDEM CLUB DIJONNAIS
10	TENNIS DE TABLE CERCLE LAIQUE MARSANNAY
11	DUC Athlétisme
12	JDA DIJON-BOURGOGNE
13	HANDPHYCLUB
14	KARATE St COLOMBE / SEINE
15	JDA DIJON HANDBALL
16	HANDYNAMIC
17	BADMINTON CLUB DIJONNAIS
18	CHEVIGNY TENNIS CLUB
19	ARCHERS CHEVIGNOIS
20	ASC CHEVIGNY MULTIBOXES
21	LA BOULE AUXONNAISE
22	DARTS DE L'AUXOIS
23	DFCO FOOT-FAUTEUIL
24	1ERE COMPAGNIE D'ARC DIJON
25	ASC CHEVIGNY ESCALADE
26	RUBIES
27	CENTRE VOILE PANTHIER EN AUXOIS
28	CHOUETTE ENVOL
29	UNION CHATILLONNAISE COTE DOR FOOT
30	TT DU CHATILLONNAIS
31	VOLLEY CLUB CHENOVE
32	ADG21
33	TENNIS CLUB CHENOVE

Présentation du projet de footing vertical à Chevigny Saint Sauveur par l'ASC escalade



Présentation de l'association BINOME



<https://www.youtube.com/watch?v=fvQJilgbV6g>

RÉUNION SPORT HANDICAP EN CÔTE-D'OR

Mardi 24 février 2026
14h salle des notes
Rectorat de Dijon
26 rue du Général Delaborde
21 000 DIJON



**Venez échanger et vous renseigner
sur les aides possibles pour booster
vos projets en 2026 !**

Contact : noemie.roblin@ac-dijon.fr 06.25.36.41.71



Direction départementale
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or



Les partenaires présents :



MERCI A TOUS POUR VOTRE ECOUTE !

Place aux échanges



**Si vous souhaitez recevoir la présentation, merci
d'indiquer votre adresse mail sur la feuille
d'émargement**